



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 AVRIL 2020

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 avril 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 à 3
ÉTATS FINANCIERS :	
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite 500
633 rue Main Street, PO Box
1005
Moncton, NB
E1C 8P2
T +1 506 857 0100
F +1 506 857 0105

Aux membres du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Moncton, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2020 ainsi que les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de la situation financière de l'Université de Moncton au 30 avril 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, Canada

Le 25 septembre 2020

Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés



ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 30 avril 2020

	2020				2019	
	Investi en immobilisations	Reçu à titre de dotations	Affecté, Recherche et Fiducie	Non affecté	Total	Total
Solde au début de l'exercice	29 096 104 \$	83 962 589 \$	14 635 920 \$	(61 539 142) \$	66 155 471 \$	54 650 314 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(2 103 694)	-	(1 746 380)	5 008 949	1 158 875	6 952 322
Apports à titre de dotations reçus	-	1 841 024	-	-	1 841 024	5 197 223
Apports à titre de dotations versés (note 15)	-	-	-	-	-	(3 176 090)
Intérêts capitalisés	-	(162 507)	-	-	(162 507)	1 578 943
Investissement en immobilisations (note 6)	954 904	-	-	(954 904)	-	-
Virements interfonds et affectations internes (notes 6 et 12)	1 138 160	20 361	1 152 326	(2 262 961)	47 886	61 159
Régimes de pension - réévaluations et autres éléments	-	-	-	(17 729 000)	(17 729 000)	891 600
Solde à la fin de l'exercice	<u>29 085 474 \$</u>	<u>85 661 467 \$</u>	<u>14 041 866 \$</u>	<u>(77 477 058) \$</u>	<u>51 311 749 \$</u>	<u>66 155 471 \$</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 avril 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	23 731 898 \$	19 465 602 \$
Dépôts à terme (note 7)	15 171 915	24 778 232
Comptes à recevoir (note 14)		
Étudiants	970 842	723 461
Autres	2 744 008	2 079 946
Subventions à recevoir	14 441 803	12 237 427
Stocks	878 437	812 022
Charges payées d'avance	2 056 166	1 576 037
	<u>59 995 069</u>	<u>61 672 727</u>
Placements (note 7)	95 440 388	96 785 265
Immobilisations corporelles (note 8)	121 281 931	124 015 774
	<u><u>276 717 388 \$</u></u>	<u><u>282 473 766 \$</u></u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	237 508 \$	4 765 \$
Emprunt bancaire (note 10)	1 055 115	-
Comptes à payer	4 258 632	4 208 941
Salaires et retenues salariales (note 9)	9 003 128	9 430 180
Vacances à payer	6 596 094	6 283 341
Revenus reportés	2 552 841	1 669 759
Portion à court terme de la dette à long terme (note 11)	607 001	689 034
Apports reportés (note 12)	26 905 302	28 888 949
	<u>51 215 621</u>	<u>51 174 969</u>
Dette à long terme (note 11)	6 440 324	7 084 673
Passif au titre des régimes de pension (note 5)	68 200 600	56 467 000
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 4)	99 549 094	101 591 653
	<u>225 405 639</u>	<u>216 318 295</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	29 085 474	29 096 104
Reçu à titre de dotations	85 661 467	83 962 589
Affecté	14 041 866	14 635 920
Non affecté	(77 477 058)	(61 539 142)
	<u>51 311 749</u>	<u>66 155 471</u>
	<u><u>276 717 388 \$</u></u>	<u><u>282 473 766 \$</u></u>

Engagements (note 13)

Pour le Conseil des gouverneurs,



Recteur et vice-chancelier



Vice-recteur à l'administration et
aux ressources humaines

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 30 avril 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 158 875 \$	6 952 322 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	8 895 641	8 529 643
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(6 791 947)	(6 863 250)
Gain à la disposition de placements	(590 704)	(1 862 436)
Variation de la juste valeur des placements	4 717 164	(1 418 688)
Transfert d'apports reportés afférents en dotation à l'actif net non affecté	97 525	100 000
Transfert d'investi en immobilisations aux apports reportés	(70 000)	-
Apports à titre de dotations versés	-	(3 176 090)
Charges liées aux régimes de pension	(5 995 400)	(5 196 500)
	<u>1 421 154</u>	<u>(2 934 999)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement ¹	<u>4 631 038</u>	<u>3 041 230</u>
	<u>6 052 192</u>	<u>106 231</u>
Activités de financement		
Emprunt bancaire	1 055 115	(1 237 260)
Dette à long terme contractée	-	168 112
Apports à titre de dotations reçus et intérêts capitalisés	1 698 878	6 737 325
Remboursement de la dette à long terme	(726 382)	(767 213)
Apports en espèces reçus pour financer l'achat d'immobilisations	4 749 388	7 086 799
	<u>6 776 999</u>	<u>11 987 763</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(4 419 637)	(14 535 543)
Dispositions de placements	1 638 053	16 112 323
Acquisitions d'immobilisations	(6 014 054)	(12 987 107)
Produits de disposition d'immobilisations	-	-
	<u>(8 795 638)</u>	<u>(11 410 327)</u>
Variation de l'encaisse	<u>4 033 553</u>	<u>683 667</u>
Encaisse au début de l'exercice	<u>19 460 837</u>	<u>18 777 170</u>
Encaisse à la fin de l'exercice²	<u><u>23 494 390 \$</u></u>	<u><u>19 460 837 \$</u></u>

¹ Les immobilisations incluses dans les comptes à payer totalisent 291 812 \$ en 2020 (144 068 \$ en 2019).

² L'encaisse est constituée de :

Encaisse	23 731 898 \$	19 465 602 \$
Découvert bancaire	(237 508)	(4 765)
	<u>23 494 390 \$</u>	<u>19 460 837 \$</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Université de Moncton (l'« Université ») est l'université acadienne de langue française du Nouveau-Brunswick prenant la relève des collèges classiques qui ont contribué à sa création en 1963. L'Université entend être un lieu privilégié de perfectionnement personnel et un instrument de développement culturel, social et économique. Sa vocation est à la fois régionale, nationale et internationale. La mission principale de l'Université est l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité et la créativité. Dans sa constitution actuelle, elle regroupe trois campus universitaires situés dans les trois principales régions francophones du Nouveau-Brunswick, soit à Moncton, à Edmundston et à Shippagan. L'Université, constituée en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré exonéré d'impôts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers sont préparés conformément à la Partie III du Manuel CPA Canada – Comptabilité, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui énonce les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les organismes sans but lucratif au Canada. Ces états financiers comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Fonds non affecté

Ce fonds comprend les opérations afférentes à la prestation des services d'enseignement, qui se veut la mission première de l'Université. Les produits incluent principalement les subventions gouvernementales et les produits liés aux droits de scolarité. Les charges incluent majoritairement les coûts de l'enseignement, les services de soutien pédagogique, les dépenses administratives et les frais liés à l'entretien des bâtiments.

Recherche subventionnée

Les produits de ce fonds incluent ceux reçus pour le soutien à la recherche de source extérieure de l'Université obtenus sous forme de subventions ou de contrats. Les charges admissibles identifiées selon les termes retracés aux ententes sont comptabilisées dans ce fonds lorsque les coûts sont engagés.

Fiducie

Les produits de ce fonds comprennent ceux normalement reçus de source extérieure à l'Université qui ne sont pas des revenus destinés à la recherche. Les charges admissibles sont normalement spécifiées dans les ententes conclues avec les organismes ou celles identifiées pour une activité spécifique.

Dotation

Tous les dons reçus à titre de dotation durant l'exercice sont comptabilisés à titre d'augmentation de l'actif net du fonds, de même que les revenus de placements capitalisés. Les dons doivent être conservés à perpétuité. Seuls les revenus de placement équivalents aux charges engagées dans l'exercice aux fins spécifiées dans les ententes avec les donateurs sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice. Le solde des revenus de placement gagnés et non comptabilisés à titre de produits de l'exercice est transféré aux exercices futurs dans les apports reportés.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les produits de ce fonds comprennent les subventions restreintes, l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations et autres revenus pour fins de dépenses de nature capitale. On entend par « dépenses de nature capitale » les constructions et les rénovations majeures d'immeubles ainsi que les achats de terrains, de mobiliers et d'équipements. Les charges incluent l'amortissement des immobilisations et les dépenses non capitalisées. Les dettes afférentes aux immobilisations sont également incluses dans le fonds des immobilisations.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations les plus importantes sont les périodes d'amortissement des immobilisations, les créances douteuses des comptes à recevoir, la juste valeur marchande des placements et les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer l'engagement des régimes de pension.

Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les soldes non dépensés sont comptabilisés comme apports reportés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe dans l'actif net.

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser l'aide gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Ces montants sont comptabilisés à titre d'« apports reportés afférents aux immobilisations » et sont amortis et comptabilisés aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de scolarité sont constatés à titre de produits dans la même période au cours de laquelle les cours sont offerts.

Les revenus provenant des services vendus, des résidences et entreprises ainsi que les autres revenus sont constatés lorsqu'un bien est transféré ou un service est rendu et que le montant peut être évalué.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

L'Université évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ces actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de l'état de la situation financière. Toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent des produits sur les charges dans le poste revenus de placement dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes à payer, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme. Tous les autres instruments financiers sont inscrits au coût amorti.

Les frais de transaction liés à l'acquisition et à la disposition de placements ainsi que les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

- Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières – 20 %, solde dégressif;
- Immeubles – 5 %, solde dégressif;
- Mobiliers et équipements non informatiques – 10 ans, méthode de l'amortissement linéaire; et,
- Équipements informatiques et logiciels – 5 ans, méthode de l'amortissement linéaire.

Les livres de bibliothèque qui sont en circulation ne sont pas capitalisés aux immobilisations mais ils sont enregistrés à la charge durant l'année qu'ils sont achetés.

Dépréciation des actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, l'Université réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif. La juste valeur de ces actifs est déterminée par les flux monétaires actualisés. Au cours de l'exercice 2020, aucune dépréciation n'a été constituée à cet égard.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Évaluation des stocks

Les stocks pour revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les stocks de fournitures diverses sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Régimes de pension des salariés

L'Université offre à ses employées et employés deux régimes de pension à prestations définies. Le premier est le Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton et le deuxième est le Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton.

Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton (pour le service crédité à partir du 1er janvier 2014) :

- **Cotisations régulières de l'employé** : La cotisation au régime est établie à 9 % du salaire régulier jusqu'à concurrence d'un plafond salarial qui est établi à 75 % de la pension maximale au titre des régimes de pension à prestations déterminées, prescrite et indexée conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- **Contributions de l'employeur** : L'Université de Moncton verse un montant au moins égal à la contribution des employés dans la caisse de retraite du régime. En fait, elle doit verser la somme prévue par la loi pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participantes et participants à l'égard des services au cours de l'année, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit de continuité et tout déficit de solvabilité (sous réserve de dispense).

Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton (pour le service crédité à partir du 1er janvier 2014):

- **Cotisations régulières** : La cotisation au régime est établie à 9 % du salaire régulier jusqu'à concurrence d'un plafond salarial qui est établi à 89 % de la pension maximale au titre des régimes de pension à prestations déterminées, prescrite et indexée conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- **Contributions de l'employeur** : L'Université de Moncton verse un montant au moins égal à la contribution des employés dans la caisse de retraite du régime. En fait, elle doit verser la somme prévue par la loi pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participants et participantes à l'égard des services au cours de l'année, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit de continuité, et tout déficit de solvabilité (sous réserve de dispense).

L'Université comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. Les obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice sont déterminées en fonction des plus récents rapports d'évaluations actuarielles établis aux fins de la capitalisation. La date d'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'Université. La date des plus récentes évaluations actuarielles complètes des régimes de pension établies aux fins de la capitalisation est le 31 décembre 2018, et celles-ci ont été extrapolées au 30 avril 2020.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dans son état de la situation financière à la clôture de l'exercice, l'Université constate les obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, et ajustées de toute provision pour moins-value. Le coût des régimes pour l'exercice est constaté dans les résultats. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes et les réévaluations et autres éléments sont constatés dans l'actif net.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les rendements calculés à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; les incidences des provisions pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; les coûts des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er mai 2019, l'Université a adopté de nouvelles normes comptables, le chapitre 4433 Immobilisations corporelles détenues par des organismes sans but lucratif et le chapitre 4434 Actifs incorporelles détenues par des organismes sans but lucratif (les «normes»). Les exigences les plus importantes comprennent:

- les immobilisations corporelles doivent être séparées en leurs composants, lorsque cela est possible, et lorsque des estimations peuvent être faites de la durée de vie des composants séparés;
- les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont réduites à leur juste valeur ou au coût de remplacement pour refléter les dépréciations partielles lorsque les conditions indiquent que les actifs ne contribuent plus à la capacité d'une organisation à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé aux immobilisations corporelles sont inférieurs à leurs valeurs comptables nettes; et
- des informations supplémentaires en cas de dépréciation.

L'adoption des nouvelles normes comptables a été appliquée de manière prospective, sauf que l'Université a été autorisée à comptabiliser un ajustement de l'actif net d'ouverture au 1er mai 2019 pour tenir compte des dépréciations partielles d'immobilisations corporelles et incorporelles existantes à cette date. L'adoption de ces normes n'a eu aucun ajustement sur l'état de la situation financière au 1er mai 2019 et sur l'évolution de la situation financière de la période en cours.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

3. REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur.

Les revenus de placement, incluant les variations de la valeur marchande des placements, se présentent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus sur placements :		
Revenus de dividendes et d'intérêts	3 787 531 \$	3 745 701 \$
Gains réalisés	590 704	1 862 436
Gains (pertes) non réalisés	<u>(4 540 454)</u>	<u>1 594 196</u>
Total des revenus sur placements au cours de l'exercice	(162 219)	7 202 333
Plus (moins): amortissement des apports reportés :		
Fonds de recherche	(4 982)	(3 931)
Fonds de fiducie	(847)	(2 929)
Fonds de dotation	3 979 417	(2 137 094)
Fonds des immobilisations	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	<u><u>3 811 368 \$</u></u>	<u><u>5 058 378 \$</u></u>

4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent l'aide gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice	101 591 653 \$	101 368 104 \$
Plus : apports reçus sous forme d'espèces	4 749 388	7 086 799
Moins : montants amortis dans les résultats	<u>(6 791 947)</u>	<u>(6 863 250)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>99 549 094 \$</u></u>	<u><u>101 591 653 \$</u></u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

5. RÉGIMES DE PENSION DES SALARIÉS

Les informations relatives aux régimes de pension à prestations définies se présentent comme suit :

	2020	2019
Passif au titre des prestations définies		
Obligations au titre des prestations définies	(395 924 900) \$	(382 528 600) \$
Juste valeur des actifs des régimes	327 724 300	326 061 600
	<u>(68 200 600) \$</u>	<u>(56 467 000) \$</u>
Coût des régimes de pension pour l'exercice		
Coût des services rendus	4 273 500 \$	3 963 000 \$
Coût financier	3 283 300	3 630 300
	<u>7 556 800 \$</u>	<u>7 593 300 \$</u>
Charges liées aux régimes de pension		
Coût des régimes pour l'exercice	7 556 800 \$	7 593 300 \$
Cotisations de l'Université comptabilisées aux salaires et avantages sociaux	(6 654 528)	(6 464 928)
	<u>902 272 \$</u>	<u>1 128 372 \$</u>

6. VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, les affectations interfonds ont été les suivantes :

1. Des fonds non affectés de 954 904 \$ ont été transférés au fonds des immobilisations pour le financement des achats d'immobilisations au montant de 266 062 \$ et pour le remboursement de 688 842 \$ sur la dette à long terme.
2. Des fonds non affectés de 2 030 905 \$ ont été transférés aux fonds de recherche, de fiducie et d'immobilisations afin de financer les dépenses futures relatives au développement professionnel (691 010 \$), des projets d'investissement en capital et des réparations relatives à certains édifices (685 490 \$), des dépenses relatives à des projets spécifiques (610 420 \$) et pour d'autres activités de recherche et de fiducie (43 985 \$).
3. Des fonds non affectés de 329 581 \$ ont été transférés aux fonds de fiducie (6 581 \$) et d'immobilisations (323 000 \$) afin de combler des soldes déficitaires de l'exercice.
4. Des fonds de 97 525 \$ provenant des apports reportés afférents en dotation ont été transférés aux fonds non affectés.
5. Des fonds de 22 269 \$ provenant des apports reportés afférents en fiducie ont été transférés au fonds de dotation.
6. Des fonds de 70 000 \$ provenant du fonds d'immobilisations ont été transférés aux apports reportés afférents en fiducie.
7. Des fonds de 1 908 \$ provenant du fonds de dotation ont été transférés aux apports reportés afférents en dotation.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

7. PLACEMENTS

Le portefeuille de placements se compose des éléments suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Actions de sociétés cotées en Bourse et fonds de placement	67 863 616 \$	71 653 782 \$
Obligations et titres du marché monétaire	23 944 374	21 572 404
Dépôts à terme	3 632 398	3 559 079
	<u>95 440 388 \$</u>	<u>96 785 265 \$</u>
Dépôts à terme échéant au cours du prochain exercice	<u>15 171 915 \$</u>	<u>24 778 232 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	4 122 520 \$	-	4 122 520 \$	4 122 520 \$
Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières	13 255 456	9 978 843	3 276 613	2 291 514
Immeubles	224 404 612	123 676 595	100 728 017	105 510 342
Mobilier et équipement non informatique	44 418 053	33 165 130	11 252 923	10 306 994
Équipement informatique	9 842 873	8 018 747	1 824 126	1 778 253
Logiciels	84 734	7 002	77 732	6 151
	<u>296 128 248 \$</u>	<u>174 846 317 \$</u>	<u>121 281 931 \$</u>	<u>124 015 774 \$</u>

9. SALAIRES ET RETENUES SALARIALES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Salaires à payer	7 208 979 \$	7 633 011 \$
Retenues salariales à payer	1 794 149	1 797 169
	<u>9 003 128 \$</u>	<u>9 430 180 \$</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

10. EMPRUNT BANCAIRE

L'Université dispose de marges de crédit autorisées totalisant 3 000 000 \$ (soit 500 000 \$ pour le campus de Moncton, 1 500 000 \$ pour le campus d'Edmundston et 1 000 000 \$ pour le campus de Shippagan), portant intérêt au taux de base commercial de la Caisse populaire acadienne ltée moins 0,15 %. Au 30 avril 2020, ces facilités de crédit sont utilisées pour un montant de 1 055 115 \$ (0 \$ en 2019).

11. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Campus de Moncton, hypothèque repayée durant l'année	-	133 212 \$
Campus d'Edmundston, hypothèque 2,88%, remboursable par versements mensuels de 8 190 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 20 août 2025 (résidence). (Valeur nette comptable : 535 815 \$)	1 504 966	1 559 055
Campus de Shippagan, hypothèque 2,05%, remboursable par versements mensuels de 9 474 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 15 septembre 2020 (résidence). (Valeur nette comptable : 1 420 112 \$)	1 058 404	1 149 318
Campus de Moncton, hypothèque 2,05%, remboursable par versements mensuels de 26 874 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 8 septembre 2020 (résidence Médard-Collette). (Valeur nette comptable : 3 677 000 \$)	3 001 572	3 259 483
Campus de Moncton, hypothèque 3,12%, remboursable par versements mensuels de 5 397 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 10 avril 2025 (Parc scientifique). (Valeur nette comptable : 5 952 584 \$)	257 148	312 941
Campus de Shippagan, hypothèque 3,12%, remboursable par versements mensuels de 11 205 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 27 avril 2025 (IRZC). (Valeur nette comptable : 2 528 739 \$)	1 150 156	1 247 080
Campus d'Edmundston, contrat de location acquisition, remboursable par versements annuels de 33 622 \$ plus taxes, dernier versement échu le 1 janvier 2022 (équipements informatiques). (Valeur nette comptable : 131 388 \$)	75 079	112 618
	<u>7 047 325</u>	<u>7 773 707</u>
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	607 001	689 034
	<u>6 440 324 \$</u>	<u>7 084 673 \$</u>

Les remboursements en capital des emprunts hypothécaires à effectuer durant les cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2021	+	607 001 \$
2022	-	620 986 \$
2023	-	597 792 \$
2024	-	612 503 \$
2025	-	580 240 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX FONDS SPÉCIFIQUES

	2020			2019	
	Affectés, Immobilisations	Affectés, Dotation	Affectés, Recherche et Fiducie	Total	Total
Solde au début de l'exercice	1 317 692 \$	11 980 495 \$	15 590 762 \$	28 888 949 \$	26 302 932 \$
Revenus gagnés et reportés aux exercices futurs (constatés dans l'exercice) et autres ajustements	446 293	(3 985 984)	1 441 423	(2 098 268)	4 226 119
Intérêts capitalisés		162 507		162 507	(1 578 943)
Virements interfonds et affectation d'origine interne	(25 237)	(133 373)	110 724	(47 886)	(61 159)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 738 748 \$</u>	<u>8 023 645 \$</u>	<u>17 142 909 \$</u>	<u>26 905 302 \$</u>	<u>28 888 949 \$</u>

Les affectations d'origine interne du fonds de fiducie comprennent le transfert de dons à l'actif net du fonds de dotation.

13. ENGAGEMENTS

L'Université s'est engagée par des ententes jusqu'en avril 2024 pour la location d'équipements et de locaux, la location de véhicules, des contrats de construction et divers services. Le solde des engagements en vertu de ces ententes s'établit à 2 391 746 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre (4) prochains exercices sont les suivants :

2021	-	1 208 877 \$
2022	-	535 714 \$
2023	-	346 745 \$
2024	-	300 410 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Université, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Université à ces divers risques au 30 avril 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Université est exposée à ce risque principalement en regard des comptes à payer, des salaires et retenues salariales, des vacances à payer, de la portion à court terme de la dette à long terme et du passif au titre des régimes de pension.

L'Université gère le risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle dresse des budgets et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Université est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne l'encaisse, les dépôts à terme et certains autres placements à taux d'intérêt fixes et variables, ainsi que la dette à long terme à taux d'intérêt fixes, comme le décrit la note 12. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Université à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux variables assujettissent l'Université à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. L'Université gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Risque de change

Certaines encaisses sont libellées en devises. Par conséquent, cette encaisse est exposée aux fluctuations des devises. Au 30 avril 2020, l'encaisse libellée en devises et convertie en dollars canadiens représente 626 551 \$ (400 337 \$ au 30 avril 2019).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux actifs financiers de l'Université assujettis au risque de crédit comprennent l'encaisse et les comptes à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit de l'Université est principalement attribuable à ses comptes à recevoir. Les montants sont présentés dans l'état de la situation financière, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses a fait l'objet d'une estimation par la direction de l'Université en fonction de l'expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle. Afin de réduire le risque, la direction a adopté des politiques de crédit qui comprennent une révision régulière des limites de crédit. La provision pour créances douteuses s'établit à 948 384 \$ au 30 avril 2020 (793 180 \$ au 30 avril 2019).



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité puisqu'elle est détenue dans des institutions financières jugées reconnues.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des prix du marché. L'Université est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en Bourse, dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière. L'Université atténue ce risque en rééquilibrant son portefeuille régulièrement.

La Politique de placement permet la répartition suivante de l'actif du Fonds de dotation :

Classe d'actif	Limite minimale	Cible	Limite maximale
Valeurs à court terme	0,0 %	1,0 %	3,0 %
Titres à revenu fixe :			
canadiens	21,0 %	24,0 %	27,0 %
sans contraintes	7,0 %	10,0 %	13,0 %
Titres de participation :			
canadiens	13,5 %	16,5 %	19,5 %
étrangers (Mondial)	12,5 %	14,0 %	15,5 %
étrangers (Tous pays)	13,0 %	14,5 %	16,0 %
pays émergents	3,0 %	5,0 %	7,0 %
Fonds de couverture	12,0 %	15,0 %	18,0 %

15. TRANSACTION ENTRE APPARENTÉS

Le 1er octobre 2018, l'Université a transféré les fonds en dotation de la Chaire Clément-Cormier ainsi que sa gestion à l'Institut Donald J. Savoie. La valeur marchande du transfert s'élevait à 4 108 148 \$, soit 3 176 090 \$ de capital et 932 058 \$ de revenus de placements.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.



NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2020

17. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Depuis le 11 mars 2020, la propagation du COVID-19 a gravement touché de nombreuses économies à travers le monde. Dans nombreux pays, incluant le Canada, des organisations ont été obligées de cesser ou de limiter leurs opérations pour des périodes indéterminées. Des mesures ont été prises pour contenir la propagation du virus, y compris des interdictions de voyager, des quarantaines, de la distanciation sociale et des fermetures de services non essentiels. La durée et l'impact du COVID-19 ainsi que l'efficacité des mesures mises en place par les gouvernements et les banques centrales restent incertains en ce moment.

Pour l'Université, il n'y a pas eu d'impact significatif aux inscriptions des sessions de printemps et d'été due à la pandémie. Au mois de mai 2020, l'Université a annoncé son intention de privilégier l'enseignement à distance et elle envisage de limiter le nombre d'activités en présentiel à l'automne 2020. À cette date, la pandémie semble avoir eu peu d'effet sur les inscriptions canadiennes pour la session de l'automne 2020. Toutefois, suite à la fermeture des frontières canadiennes, l'Université projette que les inscriptions des étudiantes et des étudiants internationaux à la session d'automne 2020 diminueront d'environ 30 pourcent comparé à l'année 2019. L'Université a mis en place des contrôles financiers supplémentaires et une surveillance du risque financier et de liquidité pour la prochaine période afin de réduire l'impact financier.

L'Université a déterminé que ces événements sont des événements postérieurs non ajustés. En conséquence, la situation financière et les résultats des opérations à date et pour l'exercice terminé le 30 avril 2020 n'ont pas été ajustés pour refléter leur impact. Il n'est pas possible d'estimer de façon fiable la durée et l'impact de ces événements, ainsi que les retombées que ceux-ci pourraient avoir sur les états financiers des périodes futures. L'Université poursuivra sa planification et ses consultations détaillées pour assurer une éducation de qualité et sécuritaire à sa communauté.